

JEAN-PAUL AMOUDRY



Conseiller départemental du canton de Faverges

Elu au Conseil départemental depuis 1992.

Membre de la Commission Permanente.

Délégué à l'Agriculture.

Membre de la 5ème Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique.

Membre de la 6ème Commission Tourisme, Lacs et Montagne.

Membre de la 7ème Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières.

Président du SYANE 74 (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique).

Président de la SA Mont-Blanc.

Sénateur honoraire.

Retraité Fonction Publique Territoriale.



En binôme avec:

[Sylviane Rey](#)

Remplaçant(s):

Jérôme Gretz

2 questions à:

Comment voyez-vous votre rôle de Conseiller départemental ?



A l'écoute des habitants, des élus municipaux et responsables économiques et associatifs, j'agis au service de la population du canton de Faverges dans le cadre des compétences du Département (collèges, voirie, actions sociales, sportives, culturelles, soutien aux investissements communaux, etc.). En outre, je participe aux décisions relatives à l'administration du Département, en particulier sur les secteurs dont la gestion m'est confiée, soit par délégation du Président (l'Agriculture), soit comme élu départemental délégué au sein d'établissements m'ayant confié la présidence de leurs instances (SYANE, Société d'Economie Alpestre).

Quel est selon vous, l'intérêt de l'échelon départemental ?



L'intérêt de l'échelon départemental est, d'une part, d'être suffisamment large et étendu pour concevoir des politiques structurantes pour le territoire (déplacements, collèges, réseaux numériques, etc.), et d'autre part, d'avoir une dimension permettant une administration de proximité.

